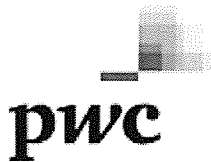




*Kudelski S.A.
Cheseaux-sur-Lausanne*

*Rapport de l'auditeur indépendant
à l'Assemblée générale
sur la réduction du capital-actions
avec libération de fonds*



Rapport de l'auditeur indépendant
sur la réduction du capital-actions
avec libération de fonds
à l'Assemblée générale de
Kudelski S.A.
Cheseaux-sur-Lausanne

Nous avons vérifié, au sens de l'art. 732 al. 2 Code des Obligations (CO), si les créances de Kudelski S.A. sont entièrement couvertes par le capital-actions réduit.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement du bilan au 31 décembre 2015 ainsi que de l'exécution de la réduction de capital conformément aux dispositions légales incombe au Conseil d'administration.

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réduire le capital-actions s'élevant actuellement à CHF 542'399'600

et divisé en 46'300'000 actions nominatives et 49'609'960 actions au porteur d'une valeur nominale de, respectivement, CHF 1 et CHF 10, par la diminution de valeur nominale de CHF 0.20 par action nominative et CHF 2 par action au porteur.

La diminution de valeur nominale du capital-actions est utilisée de la manière suivante :

a) remboursement de CHF 0.035 pour les actions nominatives et CHF 0.35 pour les actions au porteur, soit au total CHF 18'983'986

b) affectation du solde de la recette à la réserve issue d'apports en capital. CHF 89'495'934

Le capital se réduit ainsi à CHF 433'919'680

Après la réduction, le capital-actions sera divisé en 46'300'000 actions nominatives et 49'609'960 actions au porteur d'une valeur nominale de, respectivement, CHF 0.80 et CHF 8.

Responsabilité de l'auditeur

Notre mission consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit confirmant si les créances sont entièrement couvertes par le capital-actions réduit. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que les créances sont entièrement couvertes par le capital-actions réduit. Un



audit implique la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les informations fournies dans la proposition du Conseil d'administration.

Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que la proposition puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les créances de Kudelski S.A. sont entièrement couvertes par le capital-actions réduit.

PricewaterhouseCoopers SA

Corinne Pointet Chambettaz
Expert-réviseur

Marc Ausoni
Expert-réviseur

Lausanne, le 24 février 2016

Annexe:

- Bilan au 31 décembre 2015